

Une initiative de



La vitesse sur les routes wallonnes

Mars 2018

Fiche méthodologique

QUE MESURE-T-ON ?

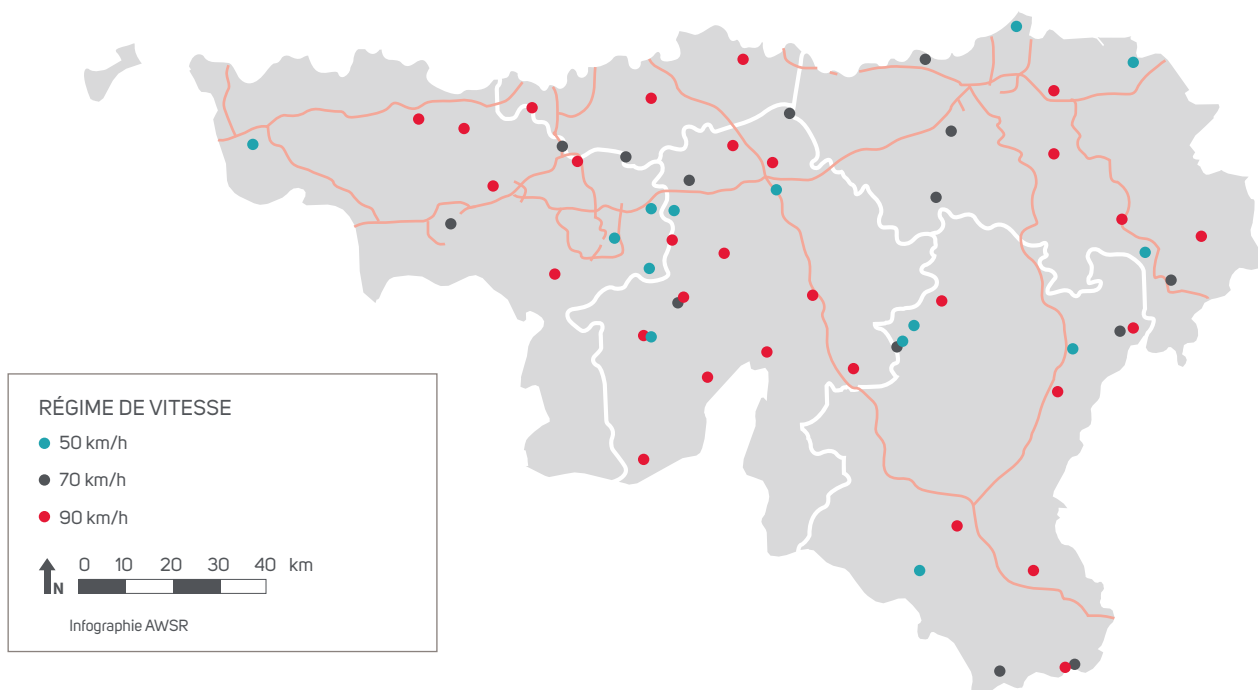
Les indicateurs de vitesse sont construits en mesurant les vitesses pratiquées sur un échantillon de lieux sur le réseau routier wallon.

Ces lieux sont caractérisés par des **conditions d'infrastructure** présentant **peu de contraintes physiques** empêchant la vitesse excessive, ce qui fait que **les conducteurs sont libres de choisir leur vitesse** en fonction de leur aversion ou pas au risque et de leur respect de la législation (limitations de vitesse). **Les indicateurs récoltés ne représentent pas la vitesse sur l'ensemble des routes wallonnes**. Celles-ci présentent des configurations et conditions de trafic diverses (virages, feux, bouchons, casseurs de vitesse) non investiguées dans cette étude. **Les résultats ne constituent donc pas une mesure de mobilité** (qui informerait sur la fluidité du trafic ou la congestion éventuelle) **mais plutôt une mesure de comportement des conducteurs**. La mesure de comportement est **le meilleur moyen d'investiguer l'impact global de mesures prises** (sensibilisation, répression) sur les conducteurs et d'étudier l'évolution du risque lié à la vitesse sur les routes wallonnes. **La valeur absolue des indicateurs n'est pas comparable avec d'autres mesures qui auraient été effectuées à d'autres endroits du réseau wallon par le passé**. L'évolution de mesures prises aux mêmes endroits dans des conditions similaires donne par contre des indications importantes sur l'évolution des comportements.



OÙ A-T-ON MESURÉ ?

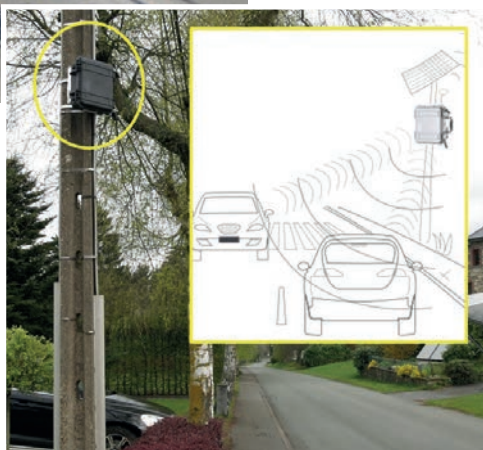
Les mesures ont été réalisées sur des routes à **50km/h, 70 km/h et 90 km/h**. Un tirage aléatoire a d'abord été effectué pour choisir la zone générale où chaque mesure serait effectuée. Un endroit adéquat a ensuite été recherché en fonction de contraintes méthodologiques (voir ci-dessous) et techniques. La carte ci-dessous représente les endroits où des mesures ont été effectuées. **14 sites ont été mesurés sur les routes limitées à 50 et 70 km/h et 29 sur les routes limitées à 90 km/h.**





CARACTÉRISTIQUES DES SITES DE MESURE

Les sites de mesure sont des routes rectilignes, en section (éloignés de carrefours), en l'absence de contrainte sur les vitesses pratiquées (casse-vitesses, radars répressifs ou préventifs, travaux, routes dégradées...) ou d'autres éléments particuliers influençant la vitesse (pente forte, passage piéton, proximité de changement de régime de vitesse...). Seules des routes à une bande de circulation dans chaque sens ont été étudiées.



TECHNIQUE DE MESURE

Les vitesses ont été mesurées par un compteur de trafic basé sur la technologie radar doppler et accroché à un poteau en bord de route. Le système est discret pour ne pas influencer les comportements. L'exécution pratique des mesures a été confiée à la société DataCollect.

TEMPORALITÉ DE LA MESURE

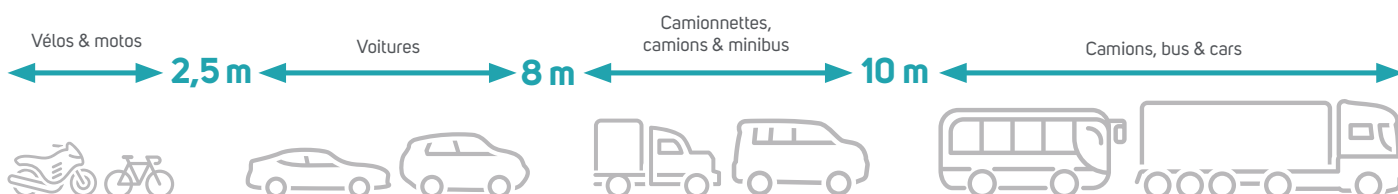
A chaque endroit, la vitesse de tous les véhicules a été mesurée **24h/24h pendant une semaine complète**. Selon les endroits, les mesures ont été effectuées **en avril, mai ou octobre 2017**. Les périodes particulières au niveau du trafic (jours fériés, vacances scolaires) ont été évitées pour avoir une image du comportement correspondant aux **périodes les plus fréquentes dans l'année**.

SÉLECTION DES OBSERVATIONS PERTINENTES

Les indicateurs sont calculés sur base des véhicules **en vitesse libre**, c'est-à-dire que le conducteur n'était pas gêné par un véhicule précédent pour choisir sa vitesse. Les véhicules présentant **un écart d'au-moins 5 secondes** par rapport au véhicule les précédant ont été retenus. Les véhicules **en vitesse libre représentent 66%** de l'ensemble des véhicules mesurés.



Le compteur de trafic mesure la longueur de chaque véhicule ce qui permet de les classer en différentes catégories. **Seuls les indicateurs concernant les voitures** (de 2,5 à 8m sont rapportés). En effet, dans les autres catégories, on retrouve un mélange hétérogène de véhicules très différents (par exemple moto et vélo) ou étant soumis à des réglementations différentes (véhicules de MMA >7,5t). Les véhicules classés comme « voiture » représentent une très grande majorité (96%) des véhicules mesurés pendant l'étude.



Indicateurs clés

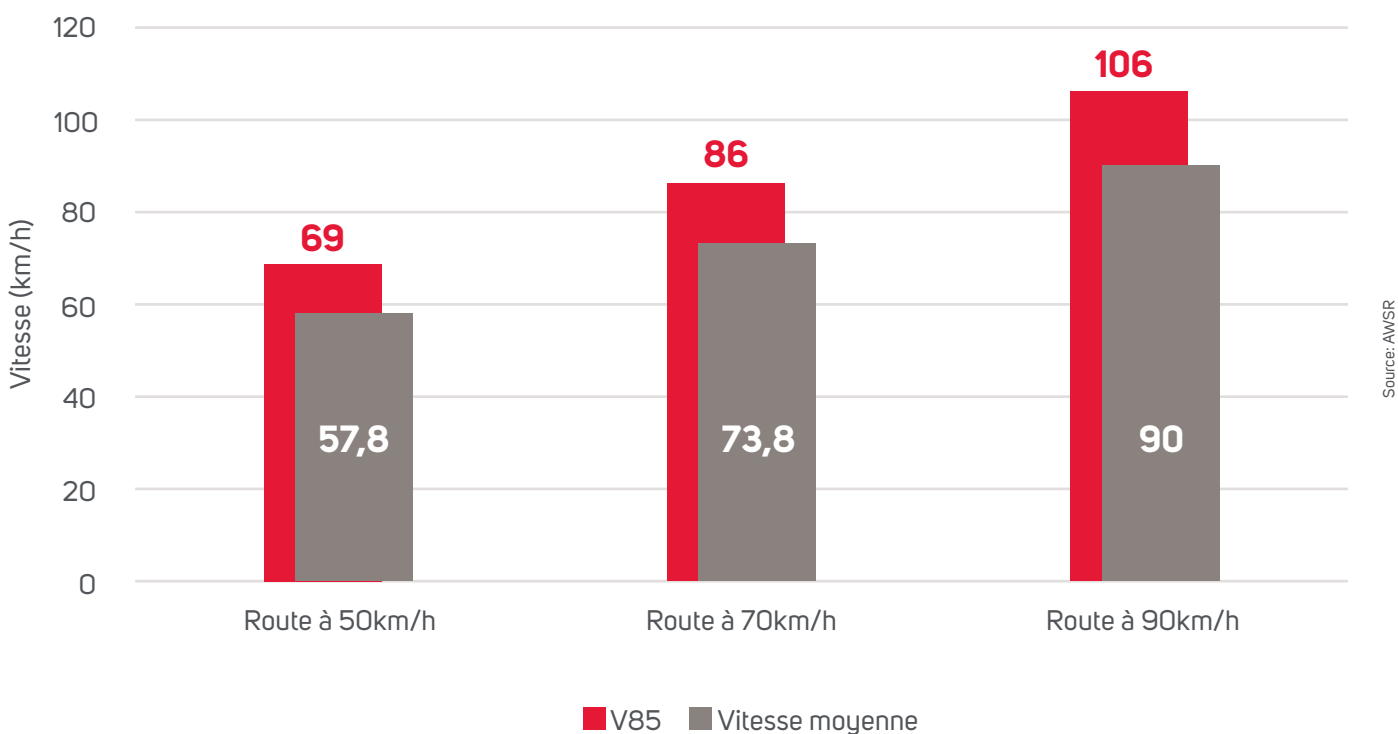


MOYENNE ET V85

La vitesse moyenne des voitures en vitesse libre est de 57,8 km/h sur les routes à 50 km/h, 73,8 km/h sur les routes à 70 km/h et de 90,0 km/h sur les routes à 90 km/h. Sur des routes rectilignes sans aménagement contraignant, une majorité des wallons ne respectent donc pas la limitation de vitesse.

Le V85 indique la vitesse sous laquelle roulent 85% des conducteurs (et donc au-dessus de laquelle roulent 15% des automobilistes). Sur les routes à 50 km/h, 15% des conducteurs roulent près de 10km/h au-dessus de la limitation de vitesse. Sur les routes à 70 et 90 km/h, 15% des conducteurs roulent plus de 15km/h au-dessus de la limitation.

VITESSE MOYENNE ET V85 SUR LES ROUTES WALLONNES (2017)

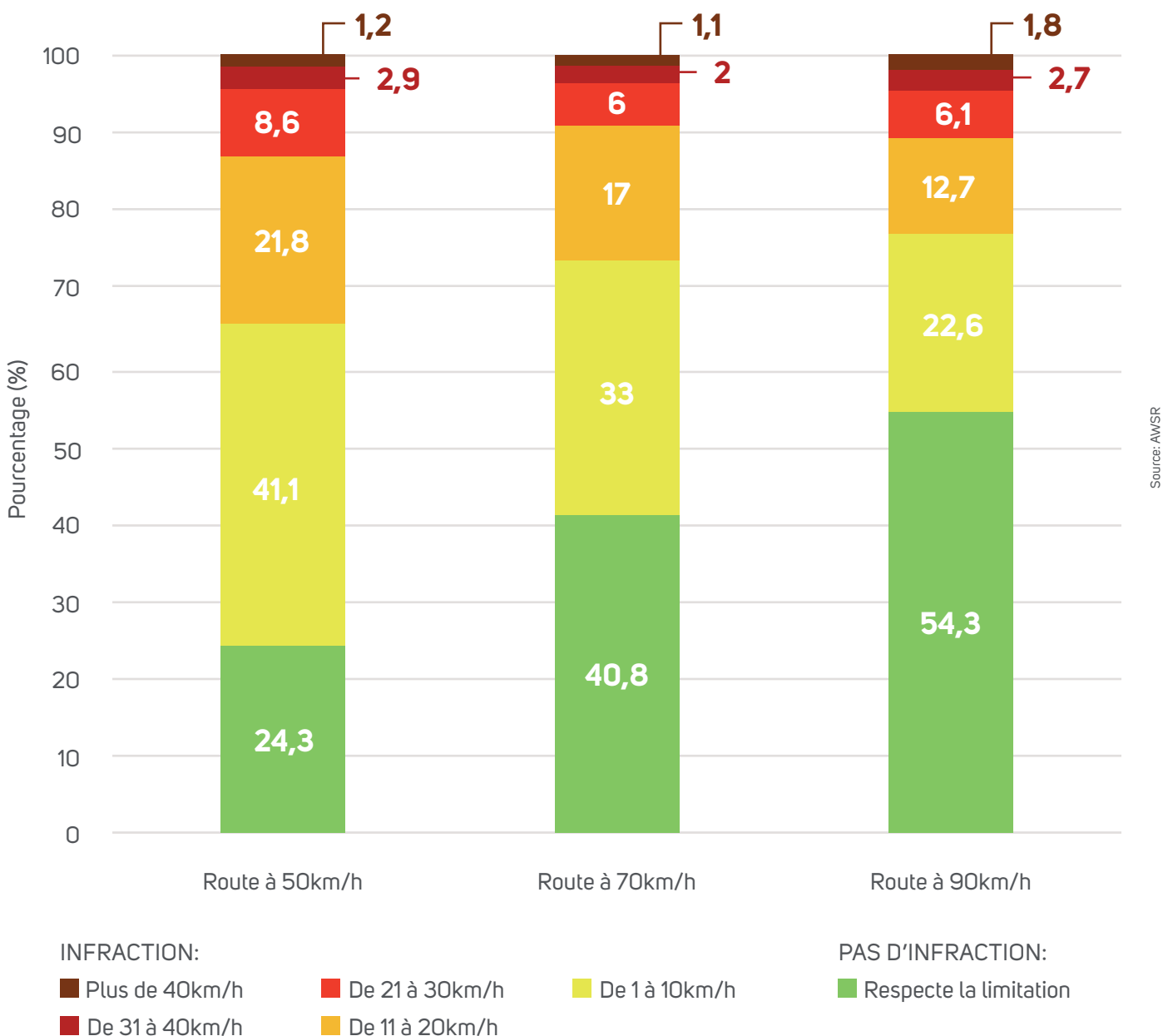


INFRACTIONS ET DISPERSION DES VITESSES

Plus de trois quarts des automobilistes étaient en infraction sur les routes à 50 km/h. La plupart des **infractions sont légères** (entre 1 et 10 km/h). Toutefois, environ 1 conducteur sur 8 roule à 71 km/h ou plus. Sur les routes à 70 km/h, 6 conducteurs sur 10 sont en **infraction** avec également une majorité d'infractions légères. Sur les routes à 90 km/h, le respect général de la **limitation de vitesse est meilleur** (54,3%). Par contre, **plus de la moitié des infractionnistes dépassent la limitation de 10 km/h ou plus**. On retrouve davantage d'**infractions très lourdes** (plus de 20 km/h au-dessus de la limitation de vitesse) **sur les routes à 90** que sur les routes à 70 km/h. 1 conducteur sur 22 roule même à plus de 120 km/h sur ces routes à une bande sans séparation centrale. Le respect général sur les routes à 90 km/h est donc meilleur qu'ailleurs mais on y retrouve un noyau d'infractionnistes très graves.



INFRACTIONS SUR LES ROUTES WALLONNES (2017)

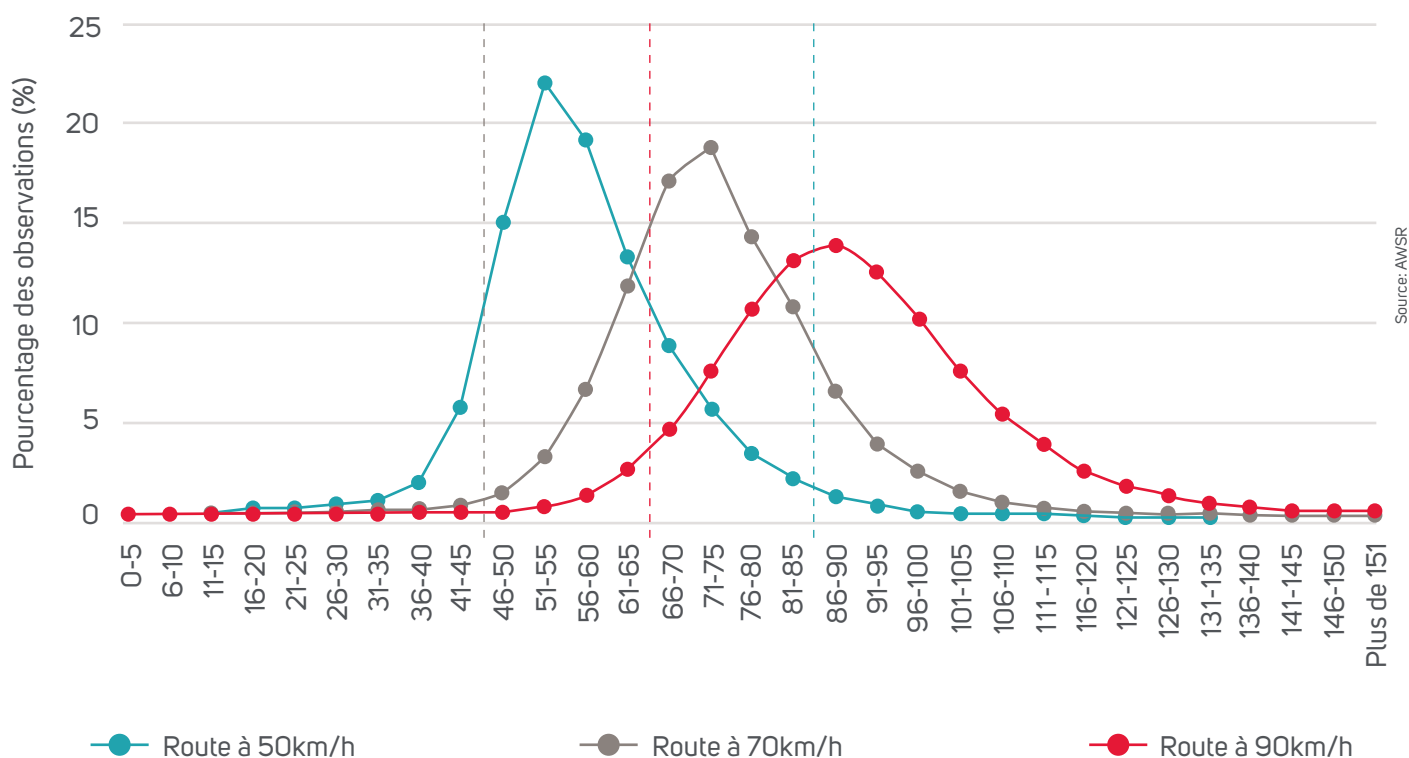




LA DISTRIBUTION DES VITESSES SUR LES DIFFÉRENTS TYPES DE ROUTE

Le graphique suivant représente **la distribution des vitesses sur les différents types de route**. Il confirme ce que le graphique sur les infractions laissait entrevoir, à savoir que, **plus le régime de vitesse de la route est élevée, plus les vitesses sont dispersées** (écart-types respectifs de 11,8, 13,3 et 16,9 km/h). Sur les routes à 50 km/h, la courbe n'est pas tout à fait symétrique : il y a très peu de conducteurs roulant à moins de 40 km/h et davantage qui roulent quelques km/h au-dessus de la limitation. Les autres types de route présentent des profils plus symétriques avec autant de conducteurs lents que de conducteurs rapides. On remarque toutefois **la dispersion beaucoup plus importante des vitesses sur les routes à 90 km/h**. En plus de la vitesse absolue, **les différences de vitesse entre véhicules constituent également un facteur d'insécurité routière**. La dispersion assez importante constatée **sur les routes à 90 km/h** est donc un **facteur supplémentaire de risque d'accident**.

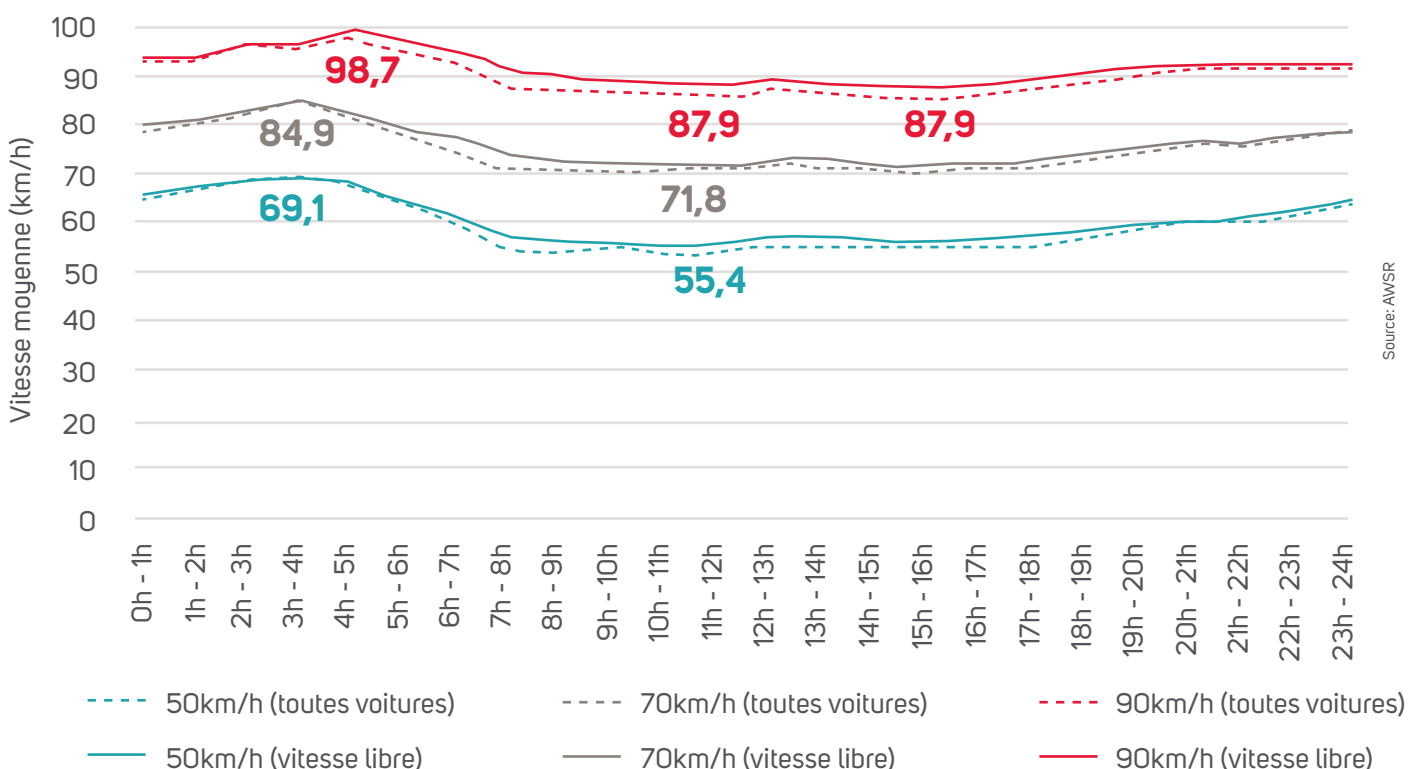
DISTRIBUTION DES VITESSES SUR LES ROUTES WALLONNES (2017)



ÉVOLUTION HORAIRE ET JOURNALIÈRE

Le graphique suivant montre **la vitesse moyenne en fonction de l'heure sur les différents types de route**. La valeur exacte est reprise pour les heures pendant lesquelles les vitesses libres sont maximales ou minimales. On remarque d'abord que le fait de **travailler avec des vitesses libres ne modifie pas fondamentalement les conclusions** sur les comportements par rapport au comportement de l'ensemble des conducteurs de voiture. Les différences maximales entre la moyenne de tous les véhicules et celle des véhicules en vitesse libre est respectivement de 2,7, 3,3 et 3,9km/h pour les routes à 50, 70 et 90 km/h. Les différences moyennes sont de 1,2, 1,2 et 1,8 km/h. Par ailleurs, on peut voir que **les vitesses pratiquées sont nettement plus élevées la nuit**, quel que soit le type de route. **Les maxima sont atteints en fin de nuit entre 3h et 5h du matin. Les vitesses minimales sont par contre observées en journée (entre 7 et 18h)**. En soirée, les vitesses moyennes augmentent déjà, même si les routes ne sont pas désertes à ce moment. L'amplitude entre les moyennes horaires minimales et maximales est d'environ 13km/h sur les routes à 50 et 70 km/h et de 11km/h sur les routes à 90 km/h.

VITESSE MOYENNE EN FONCTION DE L'HEURE (2017)



Une analyse des vitesses moyennes en fonction du jour de la semaine n'a pas révélé de différences significatives entre les différentes journées, même entre les jours de week-end et les jours ouvrables de semaine. Nous ne reprenons donc pas d'indicateur à ce propos dans ce rapport.

ÉVOLUTION À PLUS LONG TERME

Cette mesure de comportement est **la première réalisée par l'AWSR en Wallonie**. Bien que des mesures similaires aient été réalisées dans le passé par d'autres organismes, il n'est pas possible de comparer les résultats ou encore de tirer des conclusions sur l'évolution des vitesses car les mesures ont été effectuées à des endroits différents. **Nous ne pourrions donc tirer des conclusions sur l'évolution des comportements que lorsque les mesures AWSR seront reproduites dans les années ultérieures.**



Auteur : François Riguelle

Éditeur responsable : Patric Derweduwen

Éditeur : Agence Wallonne pour la Sécurité Routière ASBL

Date de publication : Mars 2018